

Montreuil, le 28 juin 2023

Déclaration : Postier-e-s un jour postier-e-s toujours ! La Poste veut se débarrasser de ses retraité-e-s !

« Chère Madame Cher Monsieur, La Poste vous adresse aujourd'hui un courrier concernant les avantages bancaires dont vous bénéficiez en tant que retraité(e) du groupe La Poste en votre qualité de client de La Banque Postale.....Nous vous informons à notre tour par ce courrier **qu'à compter du 1er janvier 2024, vous ne bénéficierez plus de ces avantages.** Conformément à nos obligations légales, nous devons vous préciser que si ces nouvelles conditions tarifaires ne vous convenaient pas, **vous pouvez bien entendu procéder gratuitement à la clôture de votre compte bancaire dans les conditions prévues par la convention de compte, disponible sur labanquepostale.fr ou en bureau de poste** ».

Voilà le courrier que La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste, adresse à ses clients retraité-e-s de La Poste.

Les retraité-e-s sont révolté-e-s, blessé-e-s, scandalisé-e-s. Car enfin, de quoi parle-t-on ?

Le terme « avantages » est totalement inapproprié :

- Une « prime de fidélité » qui s'élève à environ 10€ /an grand maximum et qui est imposable !
- Un « service Adésio » qui n'est plus commercialisé "depuis septembre 2011, seuls les usagers inscrits avant cette date peuvent encore en « bénéficier ».
- Un taux de découvert préférentiel pour les détenteurs d'une formule de compte !

Cette charge financière serait soi-disant si importante que La Poste, pourtant prompte à nous ensevelir sous les chiffres (ex le volume du courrier ou le taux de fréquentation des bureaux de poste) ne nous en communique même pas le montant exact pour le Groupe.

« Le coût de ces « avantages » représenterait une charge financière devenue trop lourde ».

Au vu du chiffre d'affaire de 2021 et de 2022, la CGT FAPT dénonce cette grossière manipulation. Rien ne justifie une telle provocation ! Le produit net bancaire de La Banque Postale a atteint en 2022, 8320 millions d'euros, en hausse de 303 millions d'euros, soit + 8%, selon le communiqué exposant les résultats du Groupe publié le 23 février 2023. Quant au Groupe dans sa globalité, « il a vu son chiffre d'affaires progresser à plus de 35 milliards d'euros et présente des résultats solides par rapport à 2021 », selon les propos de son PDG Philippe Wahl.

La Poste s'attaque maintenant **aux retraités postier-e-s, celles et ceux qui ont « fait La Poste »**. **L'objectif est de couper le cordon avec les retraité-e-s, quelques jours après la réforme des retraites imposée aux Français.**

De qui se moque La Poste ?

La CGT FAPT dénonce le mépris avec lequel Le Groupe La Poste, adhérent du MEDEF, traite son personnel actif ou retraité. La Poste aura toujours une responsabilité vis-à-vis de ses retraité-e-s, qui ont travaillé toute leur vie dans ce service public, de la part d'une des plus grandes entreprises de France. En fait, au-delà du mépris envers les retraité-e-s de La Poste

et de la mesquinerie de cette mesure, c'est la mise en œuvre d'une stratégie visant à ne conserver que les « clients » intéressants, ceux qui ont le portefeuille bien garni.

La CGT FAPT exige que La Poste maintienne les « avantages » bancaires qui reviennent légitimement aux postier-e-s retraité-e-s au moment où elle a engagé des négociations avec les organisations syndicales depuis un an pour la mise en place du Comité Social d'Entreprise.

Les besoins des retraité-e-s, comme des salarié-e-s du Groupe La Poste doivent être pris en compte ! La Poste se doit d'y répondre, en prenant en compte lors des négociations qui vont s'ouvrir les revendications sur le social d'entreprise, la complémentaire santé, les activités sociales, culturelles et de loisirs pour tous les postier-e-s, actifs comme retraités !



Pôle/Collectif : UFR



Référence de la note : Déclaration